



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 4 juin 2020 à 20 heures

Présents : David DELACELLERY, Christiane TISSIER, Blaise PERRETON, Frédéric GRANDPIERRE, Vanessa ZIEGLER-DESTOUR.

Excusés : Julien FAUCHOT, Jean-René MARCOUX, Marie-Pierre VRAY

Secrétaire de séance : Blaise PERRETON

Avant de passer à l'ordre du jour, il est signalé que le procès-verbal de la séance précédente, n'appelant aucune observation a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1- Ecole /garderie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion avec le RPI il a été demandé une harmonisation du tarif de la garderie périscolaire sur les 3 sites (Verrières/Lérigneux et Roche) ainsi que des horaires.

Comme les enfants du RPI peuvent se rendre dans la garderie de l'école qui les accueille, une harmonisation des horaires et du tarif semblent judicieux

Il est proposé les horaires suivants :

Le matin sur inscription au plus tard la veille 7h30 - 8h15 (payant) puis 8h15 - 8h45 (gratuit)

Le soir 16 h15 - 16h45 (gratuit) puis 16h45 -18 heures (payant)

Les inscriptions se feront directement dans les mairies concernées,

En ce qui concerne le tarif il est proposé : 1,50 € par période,

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres ; le conseil municipal entérine ces décisions comme suit :

Horaires : le matin dès 7h30, et le soir jusqu'à 18 heures,

Tarif : 1,50 €/période

2- Personnel Communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des changements à venir en septembre 2020,

Clémence

Comme le poste d'ATSEM n'aura plus lieu d'être à Roche à la rentrée scolaire 2020/2021 du fait que nos maternelles seront toutes à Verrières, Clémence a postulé sur le poste ouvert par la mairie de Verrières.

Ce poste sera opérationnel au 1^{er} janvier 2021.

De septembre à décembre Clémence resta sur son poste à 70 % en mairie de Roche et il est proposé le planning suivant 24h50/ semaine = 70% de son temps plein (ménage école, entretiens divers, garderie du soir...)

Soit 3 journées de 6 heures	12h45 à 18h45
Et 1 journée de 6 heures 50	12h45 à 19h15

Evelyne

Monsieur le Maire propose :

- de renouveler son contrat de 26h/semaine pour une nouvelle année,
- de lui proposer du fait de sa formation spécifique, d'assurer la cantine en plus du ménage,

Son horaire travail serait le suivant :

4 journées de 6 heures 50 soit de 7h30 à 14 heures soit 26h/semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces dispositions et habilite Monsieur le Maire à en informer les intéressées et procéder au renouvellement du contrat de Madame LE ROUX Evelyne,

Monsieur le Maire informe ensuite le conseil municipal qu'à partir de janvier 2021 il se pose 2 possibilités suite à la proposition faite à Clémence par la mairie de Verrières :

- 1 - elle accepte le poste comme proposé à savoir 22h/semaine sur les semaines scolaires et travaillerait de 12 h à 17 h30 à Verrières, elle devra, pour être mise à disposition reprendre le travail à temps plein et devra de ce fait effectuer 13 h/semaines à Roche.
- 2 - Elle refuse la proposition de Verrières, elle reste alors à 70 % à Roche et effectuerait son temps de travail sur 52 semaines et non plus sur 36.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil demande qu'un courrier soit adressé à Madame Clémence GIACOMEL afin qu'elle informe rapidement et si possible sous huitaine, Monsieur le Maire de son choix vis-à-vis de la proposition de la Mairie de Verrières en Forez.

3- Navette scolaire et garderie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que pour la rentrée de septembre il nous est demandé de mettre à disposition matin et soir, une personne dans la navette

scolaire (Roche/Lérigneux, Lérigneux/Roche) pour accompagner une élève de Roche de moins de 3 ans jusqu'en décembre (date de son anniversaire)

Cela se traduirait par 1 heure le matin de 8h à 9 h et 1 heure le soir de 16h à 17h, Monsieur le Maire et Madame ZIEGLER DESTOUR Vanessa proposent de maintenir cet/te accompagnateur/trice sur l'année scolaire complète. Ce qui ferait un emploi de 8h/semaine sur 36 semaines.

De plus si Madame Clémence GIACOMEL accepte le poste de Verrières Monsieur le Maire précise qu'il nous faudra également une personne à compter du 1^{er} janvier 2021 pour travailler de 16 h à 19 h (de 16 h à 18 pour la garderie du soir puis de 18 h à 19 heures pour le ménage de la garderie et de l'école) ce qui ferait un poste de 12 heures/semaine/36 semaines.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres le conseil municipal, entérine ces 2 emplois, et donne tous pouvoirs au Maire pour lancer les recrutements, un boîtage sera effectué au sein de la population, une offre d'emploi sera déposée sur le site de Pôle emploi.

4- Cantine

Comme évoquer lors des derniers conseils municipaux, Monsieur le Maire confirme que pour la rentrée scolaire 2020/2021 la cantine recevra 24 enfants (CE1 CE2) et qu'il convient de déplacer la cantine salle d'animation.

Monsieur Blaise PERRETON, Mesdames TISSIER Christiane et ZIEGLER-DESTOUR se sont rendus dans ladite salle et après avoir étudié les lieux, ils proposent de réhabiliter la salle du haut comme suit :

- Création d'un espace cuisine avec crédence (évier + lave-vaisselle) en haut des escaliers à droite dans la salle
- Installation étuve + frigo à gauche de l'escalier
- Réfection des peintures au sol des escaliers
- Sécurisation des ouvertures (fenêtres)
- Vérification des normes électriques.

La salle du rez de chaussée sera utilisée en guise de vestiaires, pour ce faire la plaque de cuisson sera enlevée, le point d'eau servira pour le lavage des mains, des porte manteaux seront installés ainsi que des rangements pour les chaussures d'hiver.

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise de Monsieur MOULIN Vincent, le conseil municipal demande que 2 autres entreprises soient contactées avant choix final.

Deux noms sont suggérés Entreprise MEUNIER d'Essertines et Entreprise VALEZY de Châtelneuf.

5- Tableau des élections

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir s'inscrire pour la tenue du bureau de vote pour le second tour des élections municipales du 28 juin.

De 8 h à 10h30 Monsieur DELACELLERY David
De 10 h30 à 13 h Monsieur GRANDPIERRE Frédéric
De 13 h à 15h30 Madame TISSIER Christiane
De 15h 30 à 18 h Monsieur PERRETON Blaise

Madame ZIEGLER DESTOUR Vanessa signale qu'elle informera la mairie lundi pour la tranche horaire qu'elle assurera.

Un mail sera adressé aux élus du 1^{er} tour pour venir tenir le bureau de vote.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la lettre adressée par Monsieur Jourjon locataire pour son départ au 28 août 2020 du logement actuellement loué à la mairie.
- Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur PERRETON Blaise au sujet du projet d'épicerie mobile. Monsieur PERRETON rappelle aux membres du conseil qu'il avait été prévu la distribution d'un questionnaire aux Rochelois et Rocheloises avant le 1^{er} tour des élections.
Il propose de faire cette enquête en même temps que le boitage pour le recrutement de l'accompagnant pour la navette scolaire. Deux enveloppes distinctes seront déposées.
Les réponses pourront être remises soit en mairie soit le 28 juin dans une urne tenue à l'extérieure de la salle de vote. Monsieur PERRETON Blaise précise qu'en fonction des résultats de l'enquête cela peut être un plus pour le CCAS et surtout permettra d'avoir une vue de l'opinion des Rochelois et Rocheloises sur l'absence de ce commerce sur la commune.
- Monsieur PERRETON Blaise demande si l'antenne fonctionne bien sur la commune car plusieurs hameaux n'ont pas vu d'améliorations (le Bouchet, le Verney, les Cognières etc ...). Madame ZIEGLER DESTOUR Vanessa dit que oui au Bourg et il semblerait que cela aille mieux sur l'ensemble de la commune.
- Monsieur GRANDPIERRE Frédéric demande que l'on fasse intervenir une entreprise de nettoyage dans le cimetière car la végétation est importante. Monsieur le Maire contactera la société Entretien du Forez pour une intervention rapide au cimetière, au monument aux morts et pour les abords de l'église.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures.